

Comparatif des prestations

La présente annexe a pour but de présenter les différences de couvertures entre votre produit actuel et celui proposé.

<p>Votre couverture actuelle</p> <p>TD-Assurance pour les soins dentaires Société Mutuel Assurances SA</p> <p><i>Conditions particulières TDAM01</i></p>	<p>Nouvelle couverture proposée</p> <p>DP-Assurance pour les soins dentaires (Dentaire plus), Classe 2 Société Groupe Mutuel Assurances GMA SA</p> <p><i>Conditions particulières DPGA02</i></p>
--	--

**Le catalogue des prestations est identique pour les soins dentaires (TD) et Dentaire plus (DP).
Cependant, des différences au niveau de la prise en charge existent.**

<p>Prise en charge générale</p> <p>L'assureur couvre les frais dentaires à hauteur de 100% des frais, maximum Fr. 4000.– par année civile.</p>	<p>Prise en charge générale</p> <p>L'assureur couvre les frais dentaires à hauteur de 75% des frais, maximum Fr. 3000.– par année civile.</p>
<p>Prophylaxie</p> <p>Fr. 50.– par année civile</p>	<p>Prophylaxie</p> <p>Fr. 75.– par année civile</p>
<p>Appareils orthodontiques</p> <p>Fr. 200.– par année civile</p>	<p>Appareils orthodontiques</p> <p>Jusqu'à concurrence de la prise en charge générale par année civile (75% des frais, maximum Fr. 3000.–) (limite applicable pour l'ensemble des prestations)</p>
<p>Couronnes, ponts et prothèses amovibles</p> <p>Fr. 300.– par année civile pour les ponts et couronnes Fr. 500.– par année civile pour les prothèses amovibles</p>	<p>Couronnes, ponts et prothèses amovibles</p> <p>Jusqu'à concurrence de la prise en charge générale par année civile (75% des frais, maximum Fr. 3000.–) (limite applicable pour l'ensemble des prestations)</p>
<p>Frais de laboratoire</p> <p>50% des frais</p>	<p>Frais de laboratoire</p> <p>Jusqu'à concurrence de la prise en charge générale par année civile (75% des frais, max. Fr. 3000.–) (limite applicable pour l'ensemble des prestations)</p>